Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260929-125_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du lundi 28 septembre 2026

Objet : Marchés de travaux – Projet de rénovation avec extension du complexe sportif de Beg er Vil - Avenants

L'An deux mil vingt-six, le 28 septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 22 septembre 2026, s'est réuni à la Maison des Association en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LE ROUX, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, Mme Christine POUILLET, M. Serge BROSOLO, Mme Annick DELAUNAY, M. Jean-Michel BELZ, Mme Corinne GONTARD, M. Hugues VANNIER, Adjoint au Maire, Mme Pascale SALINAS, M. Nicolas LECOMTE, Mme BARGAIN Marie-Céline, M. Gérard MAISNIER, M. Alexis LIGEOUR, Conseillers délégués, Mme Nicole KIRSCHGESSNER, Mme Eugénie CORITON, M. Alain MOREAU, Mme Viviane AUDIC, Mme Martine LE BERRE, Mme Anne CLARISSE TURI, Mme Marie-Hélène BERTRAND, Mme LEMOULINIER Sophie, Mme Sophie LAPLANCHE Conseillers municipaux.

Absents : M. Pierre-Yves ROSTREN

Représentés : Mme Alizée POUILLET représentée par M. Gildas QUENDO ; M Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR ; Mme Arlette ROSSIGNOL représentée par M. Gérard MAISNIER ; M. Alain BENSOUSSAN représenté par Mme Anne CLARISSE TURI

Secrétaire de séance : M. Nicolas LECOMTE

Conseillers en exercice : 27
Présents : 22
Votants : 26

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260929-125_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Séance du conseil municipal du lundi 28 Septembre 2026

Délibération N°125/2026

Service référent : Services Techniques

Objet : Marchés de travaux – Projet de rénovation avec extension du complexe sportif de Beg er Vil - Avenants

Rapporteur : Monsieur Serge BROSOLO, adjoint au Maire chargé des Finances, de la Commande publique et du Mécénat

Exposé :

Dans le cadre du projet de rénovation avec extension du complexe sportif, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer les marchés de travaux lors de sa séance du 13 novembre 2023.

Des adaptations de projets et aléas rencontrés sur le chantier en cours et détaillés ci-après nécessitent leur formalisation par voie d'avenants :

Lot / Titulaire	Montant initial	N° et montant de l'avenant	Exposé
1 (Démolition-Gros œuvre) - KERN	940'053,06 € HT	N°8 : 1'498,48 € HT (+0,1%)	Agrandissement de porte pour passage PMR dans existant.
2 (Charpente-Ossature bois) - EMG	713'204,00 € HT	N°9 : 1'398,00 € HT (+0,2%)	Trappe d'accès à une descente EP dans ossature bois
7 (Electricité SSI) - CEGELEC	440'000,00 € HT	N°9 : 2'261,45 € HT (+0,5%)	Rebouchage de plots d'encastrements existants + ajout d'éclairages
9 (Plâtrerie) - PIKARD	571'843,29 € HT	N°5 : -7'228,30 € HT (-1,3%)	Variante économique pour le plafond de la salle de danse. Acoustique identique.
10 (Menuiserie intérieure) - PLASSART	337'946,54 € HT	N°7 : 11'073,21 € HT (3,3%)	Modification des protections murales du Dojo (plus hautes pour sécurité) Reprise partielle du parquet salle de danse
11 (Revêtements de sols, faïence) - SPORTINGSOLS	270'803,99 € HT	N°4 : 773,00 € HT (+0,3%)	Ragréage non recouvert pas un revêtement de sol dans Rangement grande salle

L'ensemble des avenants dont l'adoption est proposée ce jour s'élève à 9'775,84 € HT. Le montant initial du marché de travaux tel que notifié s'élevait à 6'442'741 € HT. En tenant compte de l'ensemble des avenants adoptés, ce montant a été revalorisé de 427'214 € HT, soit 6'869'955 € HT c'est-à-dire +6,6%. Le montant initial du projet s'élevait à 8'110'792 € HT au 8 janvier 2024. En tenant compte de

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260929-125_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

l'évolution du montant alloué au marché de travaux, ce montant est revalorisé à 8'334'871 € HT soit +2,8%. Le projet fait l'objet de subventions pour un montant total de 1'751'285 €. Le reste à charge pour la Commune est de 6'583'586 € HT.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les avenants au marché de travaux sus exposé pour la rénovation/extension du Complexe sportif et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ou tout autre adjoint par délégation.

Avis des commissions municipales : Lors de sa séance en date du 22 septembre 2026, la Commission Finances et Pêche a émis un avis favorable.

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu le marché de travaux initial,

Vu l'exposé ci-avant ;

Considérant la décision de la Commission d'appel d'offres du 17 Septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants présentés dans l'exposé ci-dessus et à signer tout document afférent à son exécution.
DIT que les décisions prises en application de la présente délibération peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du Maire,

DIT que la présente délibération sera transmise aux services techniques pour exécution et la Direction des Finances et de la Commande Publique.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 29 septembre 2026

Le Maire

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

Patrick LE ROUX

R. A. A. : 2026
Classification actes :
Publié le 30 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260929-125_2026-DE